

Image not found or type unknown



Placardage sur porte d'entrée

Par **philgood**, le **01/07/2015** à **17:25**

bonjour, une entreprise comme xxxxxx a t elle le droit de placarder un "avis d'impayés" sur la porte d'un logement sans aucun courrier ni avertissement préalable?

Par **domat**, le **01/07/2015** à **18:19**

bjr,
avez-vous une boîte à lettres à votre nom ?
le procédé me semble contestable car c'est une atteinte à la vie privée.
en principe en matière d'impayés, il y a toujours un courrier simple de relance mais à vérifier sur le contrat si vous avez un contrat avec cette entreprise.
cdt